

Inscriptions Scolaires, Cantine et Surveillance des leçons

Année 2023/2024

Du 20 mars au 7 avril 2023 dernier délai

Les dossiers sont à retirer en mairie, ou, à demander par mail à partir du 20 mars 2023 à cantine@precy.net, en précisant si nouvelle c'est une nouvelle inscription ou un renouvellement, ou encore, le télécharger sur le site de la mairie : <https://www.precy.net>

Inscriptions scolaires

Pour les parents :

- Dont l'enfant entre en CP : Compléter le document « Inscription scolaire »
- Dont l'enfant est né(e) en 2020 entrée en maternelle : Compléter le document « Inscription scolaire »
- Qui ont changé d'adresse depuis la rentrée 2022/2023 : Compléter le document « Inscription scolaire »

Les inscriptions se font en 2 temps :

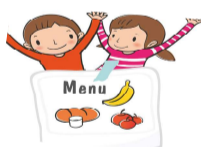
En premier lieu dépôt du dossier, dans la boîte aux lettres de la mairie avec les copies d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pas de téléphone portable), du certificat de radiation pour les nouveaux habitants, du jugement de divorce/séparation, du livret de famille complet et pages du carnet de santé avec vaccinations obligatoires à jour.

- > Un certificat d'inscription vous sera délivré par mail.

Puis admission à l'école primaire et/ou maternelle :

Les informations pour procéder à l'admission de vos enfants vous seront communiquées ultérieurement.

L'inscription n'est confirmée qu'après ce rendez-vous !



Inscriptions cantine - Surveillance des leçons

1- Compléter, dater et signer le document (recto-verso) « Inscription cantine »

pour les enfants maternelle 1^{ère} année et entrant en CP, et document « surveillance des leçons » à partir du CP

Il devra être déposé en mairie, avec la photocopie des pièces demandées listées ci-dessous, aucune photocopie ne sera faite en mairie :

- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué)
(Pour les parents divorcés, séparés, ou en vie maritale, fournir l'avis d'imposition des deux parents) s'il y a plusieurs enfants de la même famille 1 exemplaire suffit.
- Assurance scolaire à fournir début septembre dès la rentrée.
- Une adresse email valide pour la connexion au portail parents

2- pour le renouvellement de la cantine (élèves passant en classe supérieure aussi bien pour le primaire que la maternelle), vérifier et modifier si besoin, dater et signer le document « Fiche de renseignements » (recto-verso), ce document doit-être accompagné de votre avis d'imposition 2022 sur revenus 2021. (Modifications à apporter au stylo rouge)